PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 1ER SEPTEMBRE 2025

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 21H00

Participants :

Titulaires présents : Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Animateur : Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance : Mme TRIQUENOT Caroline

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025
2. Forêt communale :
    a. Montant de la taxe d'affouage
    b. Numéros des parcelles mises en délivrance (pour le griffage et les houppiers)
    c. Règlement d'affouage 2025-2026 et désignation des 3 garants
3. Décision Modificative pour régularisation dépenses d'investissement et fonctionnement
4. Convention fourrière animaux errants (chats et chiens) avec association "Boules de Poils"
5. Encaissement chèque de remboursement dette de loyers locataire
6. Acquisition parcelle B159 route de Lantenot

Relevé des avis ou des décisions :

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante s'ils approuvent le procès-verbal du 07 juillet 2025 . Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 - Forêt communale :

a. Montant de la taxe d'affouage

b. Numéros des parcelles mises en délivrance (pour le griffage et les houppiers)

c. Règlement d'affouage 2025-2026 et désignation des 3 garants

Madame la Maire expose que les particuliers demeurant à Saint-Germain pourront bénéficier de lot d'affouage sur pied dans les parcelles communales au titre de la période 2025-2026.

Elle donne la parole à M. Dominique LETELLIER afin de faire un point sur la forêt.

Madame la Maire indique les numéros de parcelles transmis par l'ONF qui seront mis en délivrance pour le griffage et les houppiers à savoir : 6aa, 18p, 21aj, 27r, 31p et des chablis.

Elle soumet ensuite le règlement d'affouage et précise que celui-ci comporte un paragraphe "responsabilité" indiquant qu'à partir de la remise de la portion à l'affouagiste, ce dernier en devient le gardien et sa responsabilité est engagée. Ainsi, le non-respect de ce règlement expose l'affouagiste à des sanctions financières et à la déchéance de ses droits sur la portion attribuée (article L. 2343-1 du Code forestier).

Madame la Maire propose de fixer le prix de l'affouage sur pied à 10€ le stère, avec exonération de la TVA, et de nommer les 3 garants : Mrs Jurettigh Arnaud, Letellier Dominique et Gavoille Olivier.

Entendu le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve tous ses points et autorise Madame la Maire à signer tout document afférent.

3 -Décision Modificative pour régularisation dépenses d'investissement et fonctionnement

Madame la Maire explique qu'à la demande du Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie, il convient d'émettre les opérations comptables visant à régulariser l'amortissement des subventions versées en 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette régularisation.

4- Convention fourrière animaux errants (chats et chiens) avec association "Boules de Poils"

Madame la Maire rappelle la législation en vigueur pour les communes concernant les animaux errants et propose de reconduire la convention avec l'association "Boules de Poils" de Saint-Sauveur .

En effet l'association "Boules de Poils" de Saint-Sauveur a fait une proposition de renouvellement de convention avec la collectivité pour l'accueil des chats et des chiens errants.

Le Conseil à l'unanimité : décide de confier en cas de nécessité les chats et les chiens errants à l'association "Boules de Poils" dans leurs locaux de St-Sauveur au titre de la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2028 et accepte de régler pour l'année 2025 la somme de 0.75€ par habitant pour un total de 1049.25€.

Enfin, les membres du Conseil autorise Madame la Maire à signer la convention correspondante.

5- Encaissement chèque de remboursement dette de loyers locataire

Vu le courrier du 14 juin 2025, de M. David MIELE, commissaire de Justice à Lure,

Entendu l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- Accepte le chèque d'un montant de 64.27€ correspondant à un paiement à titre d'acompte dans l'affaire opposant la Commune de Saint-Germain et un locataire de logement communal

- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6 - Acquisition parcelle B159 route de Lantenot

Mme la Maire informe l'assemblée délibérante de son souhait d'acquérir la parcelle B159 d'une surface de 7 157m2 située devant le lavoir, Route de Lantenot à Saint-Germain. En effet, ce terrain représente un intérêt écologique dans le cadre de la préservation de l'écosystème. Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 2 000 euros auxquels s'ajouteront les frais de notaire. Le sujet est reporté dans l'attente d'une négociation supplémentaire avec le cédant.

7 – Délibération Modificative achat parcelle C 508 :

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante que la précédente délibération prise pour l'acquisition de la parcelle C 508 doit être modifiée en ce sens qu'elle porte les références A 374 et appartient à la SCI LA STORIA.

Entendu le rapport de la maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour que soient procédées les modifications.

Sujets divers :

Point location salle des fêtes

Madame la Maire demande qu'elle est la position du Président du foyer quant à la gestion des locations de la salle des fêtes ? Madame Caroline TRIQUENOT explique qu'elle s'est rapprochée de la société et attend sa réponse.

Point sur les travaux au foyer rural :

Le Cabinet ECA a transmis un nouveau planning prévisionnel des travaux prenant en compte le retard accumulé par les différentes entreprises.

Avec le retard, les travaux devraient se terminer fin octobre, il convient d'avertir les associations qui avaient réservé la salle dès maintenant afin qu'ils trouvent une autre solution pour leurs manifestations.

M. Arnaud JURETTIGH propose de discuter avec le cabinet ECA afin de prévoir des pénalités de retard pour les entreprises qui retardent le chantier.

Mme Caroline TRIQUENOT souhaite demander un devis à la société TNI pour le nettoyage total de la salle après travaux. La prochaine réunion de chantier avec le cabinet ECA est fixée à mardi 9 septembre à 8h.

Opération Brioches ADAPEI 2025 :

Madame la Maire explique avoir reçu une demande d'une volontaire pour la vente des brioches au profit de l'Adapei. La vente aura lieu courant octobre et elle demande la participation des élus communaux. Le conseil municipal va constituer des équipes de 2 personnes et reprendra contact avec l'Adapei afin d'organiser la vente. Afin d'avertir les habitants, la période de vente sera communiquée sur Panneau Pocket.

Point sur les travaux d'acoustiques salle du Conseil :

Madame la Maire expose le projet d'insonorisation de la salle du Conseil .

En effet cette salle est utilisée pour les réunions, cours informatiques, cérémonies de mariages...

Elle donne la parole à Mme Caroline TRIQUENOT qui a demandé un devis à la société Conception et Commercialisation de Produits pour l'Acoustique (CCPA) de SAINT DÉSERT (71) Le prix total TTC est de 9373.20 euros.

M. Arnaud JURETTIGH trouve le montant élevé considérant le peu d'utilisation de la salle.

M. Philippe DIDIER demande s'il peut être envisagé d'investir plutôt dans une extension à la nouvelle mairie.

Mme Caroline TRIQUENOT propose l'achat d'un conteneur afin de réduire les coûts.

Le sujet reste en réflexion.

Les dates à retenir :

- Remise des cartes avantages jeunes : samedi 13 septembre à 10h
- Décorations de Noël : lundi 8 décembre
- Distribution des colis aux Aînés : samedi 13 décembre

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 29 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,

TRIQUENOT Caroline

MAIRIE de ST-GERMAIN 70200

La Maire,

CARAVATI-BRESSON Maryline